

# éorén

centre  
du bas-lac

*"L'éorén est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant, de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales."*

**CYCLES 1 ET 2 (ANNEES 1 A 8)**

Année scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Le Grand Conseil neuchâtelois a approuvé en juin 2008 l'adhésion de notre canton au Concordat HarmoS et à la Convention Scolaire Romande, ce qui a eu pour conséquence le réaménagement du système scolaire cantonal.

Pour se mettre en conformité, l'école communale connue pendant des décennies a disparu pour laisser la place à une école régionale.

En effet, les communes d'Enges, de La Tène et de Saint-Blaise ont adhéré au syndicat éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel) à l'instar des autres communes de la région.

Depuis la rentrée d'août 2012, les écoles de nos trois communes sont réunies en un centre scolaire, appelé Centre du Bas-Lac. Tous les élèves scolarisés dans les collèges de nos villages, de la première à la onzième année HarmoS, font désormais partie de la même école.

Sur le plan de l'organisation, le Centre du Bas-Lac est dirigé par l'Autorité scolaire de centre composée, sur le plan politique des Conseillers communaux de La Tène, d'Enges et de Saint-Blaise, tous trois chefs du dicastère de l'Instruction publique. Viennent compléter l'Autorité scolaire une directrice de centre et deux directeurs adjoints de cycles qui assurent la direction pédagogique. Dès le 1<sup>e</sup> janvier 2025, l'entrée en force de Laténa impliquera un changement au niveau des Autorités politiques ; vous en serez informés en temps voulu.

Nous vous remercions de faire confiance à l'Autorité scolaire du Centre du Bas-Lac pour la scolarité de vos enfants.

Commune d'Enges

Mme Vanessa Renfer

Commune de La Tène

M. Yannick Butin

Commune de Saint-Blaise

M. Claude Guinand

Chers parents, chers élèves,

*"L'éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel) est une école régionale multi site dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs, aux besoins du terrain et aux identités locales".*

La direction de l'éorén, Centre du Bas-Lac, se réjouit donc de guider vos enfants sur les chemins d'un savoir empreint de persévérance, tolérance et motivation depuis la 1<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année.

Cette équipe est constituée comme suit:

Directrice générale:	Mme Anne-Christine Girod
Directeur adjoint (années 1 à 6):	M. Raphaël Brissat
Directeur adjoint (années 7 à 11):	M. Thierry Colomb

À nous trois, nous continuerons d'œuvrer pour que le Centre du Bas-Lac reste une école de proximité et de qualité grâce aux compétences reconnues du corps enseignant et de tous les acteurs de l'école. Si nous tenons à conserver des spécificités locales dans chaque région, nous nous attellerons cependant à créer des synergies et des collaborations horizontales à l'intérieur des cycles, afin que vos enfants puissent continuer de s'épanouir à l'école.

Nous souhaitons à vos enfants une très belle année scolaire 2024-2025 !

La Direction du Centre du Bas-Lac

# Table des matières


---

<b>Message des trois conseillers communaux</b>	<b>p. 1</b>
<b>Message de Mme Anne-Christine Girod, Directrice du Centre du Bas-Lac</b>	<b>p. 2</b>
<b>Table des matières</b>	<b>p. 3</b>
<b>Adresses et numéros de téléphones utiles</b>	<b>p. 4</b>
Autorités scolaires	p. 4
Secrétariats	p. 4
Salles des maîtres	p. 5
APE La Tène _ APSB	p. 5
La Tène : structure d'accueil "Les Moussaillons"	p. 5
Enges : "Les petits Enges"	p. 5
Saint-Blaise : structure parascolaire "L'Accueil"	p. 5
Bibliothèque / Médiathèque / Bibliothèque scolaire de Vigner / Bibliobus	p. 5
OCOSP / Orthophonie / Psychomotricité / Ergothérapie	p. 6
<b>Disposition d'ordre générale</b>	<b>p. 7</b>
Contact avec le/la/les titulaire·s de classe	p. 7
Heures d'entrée et de sortie	p. 7
Cahier de vie – Carnet de devoirs – Agenda scolaire	p. 7
Éducation physique	p. 7
Départ d'un·e élève	p. 7
Objets trouvés	p. 7
Absence / Congé des élèves	p. 7
<b>Aspects pédagogiques</b>	<b>p. 8</b>
Appui / Soutiens / Rattrapage / Mentorat	p. 8
Études surveillés – devoirs accompagnés	p. 8
Aides pédagogiques	p. 8
Classe terminale "TE"	p. 8
Nouvelles technologies	p. 8
Sports-Arts-Études	p. 8
<b>Scolarité neuchâteloise et organisation de l'éorén</b>	<b>p. 9</b>
<b>Sécurité</b>	<b>p. 10</b>
Assurance-accidents	p. 10
Responsabilité civile	p. 10
Patrouilleurs scolaires / Éducation à la circulation	p. 10
Baudriers / Pédibus / Parking	p. 10
Planches, patins à roulettes et trottinettes	p. 10
Récréations	p. 10
<b>Service socio-éducatif, médecine, hygiène, santé</b>	<b>p. 11</b>
Service socio-éducatif	p. 11
Médiation	p. 11
Service de Santé Scolaire	p. 11
Poux / Santé	p. 12
"Mon corps est à moi"	p. 12
Orthophonie	p. 12
Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)	p. 12
Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	p. 12
Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)	p. 12
Religion	p. 12
<b>Fêtes scolaires</b>	<b>p. 13</b>
<b>Sports d'hiver ou camps</b>	<b>p. 13</b>
Journées de sports ou camp (d'hiver ou d'été)	p. 13
Camps de ski	p. 13
Équipement	p. 13
<b>Plan des vacances scolaires 2023-2030</b>	<b>p.14</b>
<b>Renseignements complémentaires</b>	<b>p.15</b>
<b>Demande de congé exceptionnel</b>	<b>p.16</b>


# Adresses et numéros de téléphone utiles

## Autorités scolaires


Conseillère communale d'Enges :  
Mme Vanessa Renfer  
e-mail : [v.renfer@bluewin.ch](mailto:v.renfer@bluewin.ch)

 078 821 24 83

Conseiller communal de La Tène :  
M. Yannick Butin  
e-mail : [yannick.butin@ne.ch](mailto:yannick.butin@ne.ch)

 032 886 65 00

Conseiller communal de Saint-Blaise  
M. Claude Guinand  
e-mail : [claud.guinand@ne.ch](mailto:claud.guinand@ne.ch)

 032 753 56 40

Directrice du Centre du Bas-Lac  
Directeur adjoint années 1 à 6  
Directeur adjoint années 7 à 11

**Anne-Christine Girod**  
**Raphaël Brissat**  
**Thierry Colomb**

## Secrétariat des cycles 1 et 2 (années 1 à 8)

Mme Mailinda Kurtaliqui  
[mailinda.kurtaliqui@rpn.ch](mailto:mailinda.kurtaliqui@rpn.ch)

Collège des Tertres  
rue des Tertres 5  
2074 Marin

 **032 886 42 40**

Le secrétariat et la permanence téléphonique sont ouverts uniquement selon l'horaire suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h30 – 11h45	07h30 – 11h45	07h30 – 11h45	07h30 – 11h45	07h30 – 11h45
Après-midi	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	FERME	13h30 – 15h30	13h30 – 16h30

## Secrétariat général et du cycle 3 (années 9 à 11)

**éorén** (École obligatoire de la région de Neuchâtel)  
Centre du Bas-Lac (Enges, La Tène & Saint-Blaise)  
Vigner 9  
2072 Saint-Blaise

Mme Christine Maillardet  
[christine.maillardet@rpn.ch](mailto:christine.maillardet@rpn.ch)

 **032 886 42 00**

**Pour excuser votre enfant malade, veuillez vous adresser directement à son enseignant.**

Salle des maîtres des Collèges de Vigner (années 1 à 6), Saint-Blaise : ☎ 032 886 49 75

Salle des maîtres du Collège des Tertres, Marin : ☎ 032 886 42 28

Salle des maîtres du Collège de Wavre : ☎ 032 886 42 42

Salle des maîtres du Collège d'Enges : ☎ 032 886 62 13

Collèges de Vigner (années 7-8), selon les modalités communiquées par le titulaire en début d'année

**APE La Tène** (Association des parents d'élèves de La Tène)

Présidence: Mme Nicole Bomard

☎ 078 784 27 22

[www.ape-latene.ch](http://www.ape-latene.ch)

[secretariat@ape-latene.ch](mailto:secretariat@ape-latene.ch)

**APSB** (Association des parents d'élèves de Saint-Blaise)

Présidente: Mme Valérie Oppliger

☎ 079 819 41 93

[www.apsb.ch](http://www.apsb.ch)

[info@apsb.ch](mailto:info@apsb.ch)



**Conseil d'établissement scolaire communal d'Enges**

Président: M. Michel Vesco

Contact : ☎ 032 757 20 11

Représentante des parents: Mme Samanta Fleuti

Contact : ☎ 079 547 60 45

**La Tène : structure d'accueil "Les Moussaillons"**

Responsables : Mmes Isabelle Walther, Katia Manoukian et Aline de Montmollin

Contact : ☎ 032 756 02 36

**Saint-Blaise : structure parascolaire "L'Accueil"**

Responsables : Mmes Annabel De La Fuente

Contact : ☎ 032 753 38 14

**Enges : structure parascolaire "Les petits Enges"**

Responsable : Mme Patricia Boillat-Richard

Contact : ☎ 032 886 47 94

[Patricia.Boillat@ne.ch](mailto:Patricia.Boillat@ne.ch)

**Bibliothèque / Médiathèque (Marin)**

Bibliothécaires : Mmes Flavia Boillod et Luciana Della Rovere

Contact : ☎ 032 886 65 40

[Bibliobus.LaTene@ne.ch](mailto:Bibliobus.LaTene@ne.ch)

**Bibliothèque scolaire de Vigner (Saint-Blaise)**

Bibliothécaire : Mme Delphine Chaignat

Contact : ☎ 032 886 42 07

[delphine.chaignat@rpn.ch](mailto:delphine.chaignat@rpn.ch)



**Bibliobus à Enges**

Contact : [www.bibliobus-ne.ch](http://www.bibliobus-ne.ch)

**OCOSP** (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle)

☎ 032 889 69 61

**Orthophonie**

Collectif d'orthophonie de Marin  
(Mmes Flury, Perrin Blaser et Girard)  
Rue de la Gare 15a  
2074 Marin

☎ 032 753 08 63

Cabinet d'orthophonie de Saint-Blaise  
(Mmes Aeschlimann, Bonny, Panchaud et Willemin)  
Rue du Temple 14  
2072 Saint-Blaise

☎ 032 753 64 46

**Psychomotricité**

Cabinet de psychomotricité  
Mme Aline Schoch Prince  
rue du Seyon 1A  
2000 Neuchâtel

☎ 079 672 28 83  
[a.prince@net2000.ch](mailto:a.prince@net2000.ch)

**Ergothérapie**

Mme Rosita Cossentino Pelletier  
Ergomarin  
Rue Auguste Bachelin 11  
2074 Marin

☎ 032 753 06 02

Mme Martine Rouèche  
Rue de Neuchâtel 39  
2034 Peseux

☎ 079 547 13 42



# Dispositions d'ordre général

## Contacts avec le/la/les titulaire-s de classe

Chaque enseignant-e vous reçoit sur rendez-vous. Un dialogue constructif entre titulaire-s de classe et parents est la meilleure façon de trouver des solutions aux problèmes scolaires des élèves tout au long de l'année, sans attendre les promotions.



## Heures d'entrée et de sortie

Nous vous demandons de vous référer à l'horaire de classe et de prendre les dispositions nécessaires pour que votre enfant ait assez de temps pour arriver à l'heure à l'école.

## Cahier de vie - Carnet de devoirs - Agenda scolaire

Ce document est le trait d'union entre l'école et la maison. Il sert à renseigner les parents sur les devoirs, le travail et la conduite de leur enfant.

L'élève de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> année doit être porteur de ce document à toutes les leçons. Il est tenu de le présenter sur simple demande à tout adulte travaillant dans le collège. Il le fait signer, chaque fin de semaine, par ses parents ou par son représentant légal. L'agenda scolaire a le caractère d'un document officiel et doit être bien tenu (exempt de graffitis). Sa perte peut faire l'objet d'une sanction.

## Éducation physique

Les chaussures de gymnastique à semelles noires ou foncées (sauf celles portant la mention «no marking») sont interdites dans les salles de gymnastique pour en protéger le revêtement. Les leçons de sport peuvent se dérouler à l'extérieur, durant les périodes de beau temps. Les élèves doivent posséder les affaires de gymnastique nécessaires (chaussures, vêtements de sport adéquats, linge, etc.).

Dès la 5<sup>e</sup> année, les élèves sont tenu-e-s de se doucher après la leçon.



## Départ d'un-e élève

Nous prions les parents qui quittent la localité de l'annoncer au plus vite à l'enseignant-e et au secrétariat de l'école, en indiquant leur nouvelle adresse, afin que le transfert des documents scolaires puisse être effectué à temps.

## Objets trouvés

Les objets ou vêtements trouvés sont exposés dans les halls des collèges. Les vêtements non réclamés sont donnés à la fin de l'année scolaire à des œuvres caritatives. Les objets de valeur trouvés sont à disposition au secrétariat ou en salle des maîtres.

## Absence

Toute absence doit être annoncée au préalable au(x) titulaire(s) de classe.



## Congé des élèves

Dans la mesure du possible, nous vous prions de prendre rendez-vous pour votre enfant chez le médecin, le dentiste, l'orthodontiste, ... en dehors des heures d'école.

Sur demande formulée par écrit ou par oral, le/la titulaire de classe peut accorder jusqu'à 1 jour de congé, une seule fois par année scolaire.

Toutes les autres demandes de congé doivent être adressées par écrit à l'enseignant-e, au plus tard deux semaines avant le congé désiré. Le/La titulaire la transmet avec son préavis à la direction d'école qui communique sa décision aux parents par écrit. Les congés ne sont accordés que pour des cas exceptionnels et en principe une seule fois pendant le cursus scolaire de l'enfant. Nous prions les parents de bien vouloir se référer au tableau des congés scolaires officiels (en fin de brochure) afin de planifier leurs vacances personnelles.

Les activités hors cadre (camps de ski, camps verts) sont obligatoires et ne peuvent pas être remplacées par des congés compensatoires. Elles font partie des activités scolaires régulières.



# Aspects pédagogiques

## Appui

L'appui est organisé sur décision de l'École. L'objectif visé est d'apprendre à l'élève à mieux s'organiser, à devenir plus efficace dans son travail et à améliorer les processus d'apprentissage.

## Soutiens

Différents soutiens (par le mouvement, langagier, pédagogique) peuvent être offerts à l'élève qui rencontre certaines difficultés dans ses apprentissages.

## Rattrapage

C'est un enseignement d'appoint assuré par l'École, à l'arrivée d'un élève provenant d'un autre canton ou de l'étranger, ou après une longue période d'absence. Sa durée est limitée dans le temps.



## Mentorat

Le mentorat est une forme originale d'aide pédagogique en 8<sup>e</sup> année, qui utilise les compétences d'autres élèves pour soutenir des camarades en difficultés. L'aide concerne le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques. Le mentorat se fait sous la supervision de deux enseignants.

## Études surveillées – devoirs accompagnés

Ce service permet aux élèves de réaliser leurs devoirs en bénéficiant de conseils ou d'appuis fournis par un adulte.

Pour ces aides, une participation financière est demandée.

## Aides pédagogiques

Selon l'arrêté du 2 juillet 2014, des mesures d'adaptation peuvent être mises en œuvre pour répondre aux besoins éducatifs particuliers (BEP) avérés d'un-e élève de la scolarité obligatoire. Ces mesures s'adressent principalement aux élèves qui rencontrent de grandes difficultés en matière de facultés d'apprentissage ou de réalisation et qui ne peuvent pas, plus ou seulement partiellement suivre le programme de l'école ordinaire.

La direction de l'École est responsable de leur mise en œuvre dans le cadre fixé par le canton, en étroite collaboration avec le réseau de partenaires.

## Classe ressource

Elle est destinée aux élèves, qui éprouvent de grandes difficultés à suivre l'enseignement en classe régulière. Par un travail individualisé et adapté aux possibilités des élèves, l'enseignant a comme objectif de leur assurer les bases nécessaires pour entreprendre, par la suite, une formation professionnelle adéquate.

## Nouvelles technologies

L'utilisation des appareils informatiques est soumise à un règlement que les titulaires et les élèves doivent respecter. Les réseaux informatiques sont protégés et surveillés. Chaque élève est responsable de l'usage de son mot de passe délivré par l'École. Les téléphones portables doivent être éteints et dans le sac d'école pendant les heures de classe et dans la cour.



Par année scolaire, l'éorén propose une activité de réflexion liée au concept Prévention&Ethique qui touche tous les élèves.

## Sports-Arts-Études

Le concept "Sports-Arts-Études" a pour but de permettre aux élèves des cycles 2 et 3 de l'École obligatoire, reconnus de haut niveau sur le plan sportif ou artistique, de concilier l'accomplissement d'une scolarité répondant à leurs aptitudes avec la pratique intensive de leur discipline.

Dès la 5<sup>e</sup> année, le concept est ouvert aux élèves pour les sports individuels et les activités artistiques. Dès la 8<sup>e</sup> année, il est également ouvert aux élèves pour les sports collectifs. Un émoulement de Fr. 200. -- est perçu pour la participation administrative.

Toutes les informations sont à disposition sur le site Internet de l'éorén : <https://www.eoren.ch/secretariat-eoren/sports/sports-arts-etudes-sae/>



# Scolarité neuchâteloise

Cycle 3		
11	11 <sup>e</sup> 20-21 périodes à niveau (FRA + MAT + ALL + ANG + SCN) + 15 périodes	
10	10 <sup>e</sup> 21 périodes à niveau (FRA avec LCA + MAT + ALL + ANG + SCN) + 12 périodes	
9	9 <sup>e</sup> 11 périodes à niveau (FRA et MAT) + 23 périodes	
Cycle 2		
8	8FR 31 périodes	
7	7FR 32 périodes	
6	6FR 28 périodes	
5	5FR 28 périodes	
Cycle 1		
4	4FR 27 périodes	
3	3FR 27 périodes	
2	2FR 20 périodes	
1	1FR 16 périodes	

## Centre de la Côte

Rue du Lac 3 – case postale 88  
2034 Peseux  
Tél. 032 886 40 50  
[www.eoren.ch/centre-de-la-cote/](http://www.eoren.ch/centre-de-la-cote/)

Directeur : Michael Stauffacher  
Directeur adjoint cycle 1 : Raphaël Simon  
Directrice adjointe cycle 2 : Sakinée Ducommun  
Directeur adjoint cycle 3 : Yann Muller

## Centre des Terreaux

Rue des Terreaux 12 - case postale 2010  
2001 Neuchâtel  
Tél. 032 886 41 00  
[www.eoren.ch/centre-des-terreaux/](http://www.eoren.ch/centre-des-terreaux/)

Directeur : Xavier Humair  
Directrice adjointe cycle 1 : Marie-Claire Cand  
Directeur adjoint cycle 2 : Hervé de Pury  
Directrice adjointe cycle 3 : Sandra Droz

## Centre du Mail

Avenue de Belleaux 52 - case postale 392  
2002 Neuchâtel  
Tél. 032 886 41 50  
[www.eoren.ch/centre-du-mail/](http://www.eoren.ch/centre-du-mail/)

Directeur : Cynth Pigoz  
Directrice adjointe cycle 1 : Flavia Maire  
Directeur adjoint cycle 2 : Christophe Mironneau  
Directeur adjoint cycle 3 : Miguel Rodriguez

## Centre du Bas-Lac

Rue de Vigner 9  
2072 St-Blaise  
Tél. 032 886 42 00  
[www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/](http://www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/)

Directrice : Anne-Christine Girod  
Directeur adjoint années 1 à 6 : Raphaël Brissat  
Directeur adjoint années 7 à 11 : Thierry Colomb

## Centre des Deux Thielles

Allée du 700<sup>e</sup>  
2525 Le Landeron  
Tél. 032 886 42 71  
[www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/](http://www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/)

Directeur : Laurent Winkler  
Directrice adjointe années 1 à 6 : Maitié Rodriguez  
Directeur adjoint années 7 à 11 : Luca Schiavano

# Sécurité

## Assurance-accidents

Les élèves ne sont pas assurés contre les accidents à l'école. Tout accident sera directement annoncé auprès de l'assurance maladie-accident de l'élève par les parents.

## Responsabilité civile

Toute déprédation causée aux bâtiments, aux mobiliers et au matériel, entraîne des frais de réparation à la charge de son auteur.

L'élève qui cause un dommage engage la responsabilité des parents ou de son représentant légal. L'assurance RC de la famille peut être un moyen de se protéger.

## Patrouilleurs scolaires

Des élèves de 6<sup>e</sup>, par équipes de deux, fonctionneront comme patrouilleurs pour aider leurs camarades à traverser la route (rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys) à Marin et assurer ainsi au mieux leur sécurité.

Merci à chacun-e de se conformer à leurs signes.



## Éducation à la circulation

Les élèves reçoivent une éducation routière dispensée par des policiers de la brigade scolaire.

## Baudriers

Les élèves de 1<sup>e</sup> année reçoivent un baudrier à porter sur le chemin de l'école. Nous encourageons les parents des élèves de 2<sup>e</sup> année à continuer de le faire porter à leur-s enfant-s. En 3<sup>e</sup> année, les élèves reçoivent un nouveau baudrier à capuche.

## Pédibus

### La Tène

Mme Raffaella Rosciano

Pour tout contact : [raffaella.rosciano@gmail.com](mailto:raffaella.rosciano@gmail.com)

☎ 076 448 65 53

### Enges

Mme Samanta Fleuti

☎ 079 547 60 45



## Parking

Les parents sont rendus attentifs au fait que les véhicules près des accès des collèges représentent un danger. Avant la classe et après les leçons, ils éviteront de déposer les élèves et de donner rendez-vous à leur-s enfant-s aux abords immédiats des collèges.

Des contrôles par la sécurité communale ont lieu en vue de lutter contre ce phénomène qui reste malheureusement fréquent.

D'autre part, les accès aux bâtiments scolaires doivent être laissés libres pour permettre le passage d'une ambulance ou des véhicules du service du feu.

**Nous encourageons vivement les parents à obliger leur-s enfant-s à venir à l'école à pied.**

## Planches, patins à roulettes et trottinettes

La pratique de la planche, patins, chaussures à roulettes, trottinette et vélo n'est pas autorisée, ni dans la cour de récréation, ni dans le collège. Les trottinettes et les vélos seront laissés aux endroits prévus à cet effet pendant les heures d'école. Les vols et les dégâts ne sont pas couverts.



## Récréations

Les élèves ne sortent pas du périmètre scolaire.

Les parents n'entrent pas dans le périmètre scolaire.

# Service socio-éducatif, médecine, hygiène, santé

## Le service socio-éducatif (SSE)

Le service socio-éducatif est investi par l'école d'une mission d'aide auprès des enseignants, des élèves et de leur famille. Il intervient généralement sur mandat de la direction à la suite du signalement d'une situation scolaire ou familiale difficile dans un cadre général de prévention de l'échec ou de difficultés scolaires. Lors de situations pouvant compromettre le bon déroulement de la scolarité, le service socio-éducatif peut offrir une écoute et un soutien aux élèves, seuls ou avec leurs parents, et aux enseignants. Il adapte son action selon la problématique et propose des mesures concrètes qui peuvent prendre différentes formes : suivi régulier de l'élève en entretiens ou en classe, accompagnement socio-éducatif de l'élève et de la famille, écoute, conseil et orientation vers les différents services spécialisés, etc.

Conseillères socio-éducatives (années 1 à 6): **Mme Agnès Miaz** ☎ 078 / 646 95 36  
(années 7 à 11): **Mme Christiane Lazeyras** ☎ 079 / 731 78 16

## Médiation

Il s'agit d'un espace de parole auquel les élèves peuvent s'adresser en toute discrétion et confidentialité, aux collègues de Vigner.

## Le Service de Prévention et de Promotion de la Santé (SPPS)

Est composé d'infirmières et de médecins scolaires, ainsi que d'assistantes dentaires.

Le travail des infirmières scolaires s'organise sur trois axes :



Effectuer des contrôles de dépistages réguliers de tous les élèves durant leur scolarité (selon l'âge : contrôle de l'audition, de la vue, du poids, de la taille).



Education à la santé en dispensant des cours sur différents sujets adaptés à l'âge (prévention soleil, sommeil, puberté, alimentation, tabac, premiers secours...).



Gestion de manière confidentielle des documents fournis par les pédiatres et mise à jour des documents administratifs. Au cycle 3, elles contrôlent les carnets de vaccination, font des propositions de mise à jour et organisent des vaccinations dans le cadre scolaire.

Malgré le suivi médical régulier de votre enfant, les infirmières scolaires sont à disposition pour répondre à vos questions.

Un contrôle médical complet (avec vaccination) est recommandé selon le carnet de santé à 6 ans et à 11 ans. Il est conseillé de faire ce contrôle chez le médecin traitant de votre enfant. Un certificat sera demandé en cours d'année (2<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>).

A défaut de certificat, le médecin scolaire se chargera d'effectuer un contrôle gratuitement (sans vaccination). Il se tient, par ailleurs, à la disposition des élèves pour les questions relatives à leur santé ceci de manière confidentielle.



Des leçons de prophylaxie dentaire sont dispensées chaque année dans les classes pour les élèves des années 2, 3, 4 et 5.



Un dépistage dentaire est organisé annuellement pour les élèves des années 3 à 11 n'ayant pas retourné l'attestation complétée par leur médecin-dentiste.

**Dentistes scolaires: Mmes Sandoz et Trujillo Chlebny, la clinique de Marin Centre et le Cabinet dentaire SB sàrl**

Service de Prévention et Promotion de la Santé, Rue Louis-de-Meuron 8, 2074 Marin  
T 032 886 40 15 – F 032 886 40 16 – eoren.spps@rpn.ch

## **Poux**

Malgré une hygiène rigoureuse, il se peut que votre enfant attrape des poux. En cas de découverte de ce parasite dans la chevelure de votre enfant, il est important de prendre contact avec le/la titulaire de classe et de procéder sans attendre à un traitement local (shampooing). Des instructions écrites seront distribuées en cas de besoin.



## **Santé**

Lors de camps de sport, joutes sportives ou excursions, les enseignant·e·s prient les parents de les renseigner en cas de maladies particulières de leur enfant (par ex. : allergies, asthme, épilepsie, diabète, etc.), de régimes ou de traitements nécessitant l'administration de médicaments.

Il est évident que la plus grande discrétion leur est assurée à ce sujet.

## **"Mon corps est à moi !"**

Durant l'année scolaire, une exposition interactive est proposée aux élèves de 5<sup>e</sup> année. Elle est animée par des personnes dûment formées et parrainée par la Fondation suisse pour la Protection de l'Enfant.

## **Orthophonie**

Les orthophonistes fournissent une aide en cas de troubles de la communication et du langage, plus particulièrement lors de troubles du langage oral et écrit.

Les consultations et les traitements sont généralement financés par le canton pour autant que le dossier présenté ait été accepté par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Le formulaire, dûment complété, doit être adressé par les parents à l'OES.

## **Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)**

Il est représenté par des conseiller·ère·s en orientation qui sont à la disposition des directions, des élèves et des familles. Ce service peut donner des préavis sur le report de scolarisation à 4 ans, sur une intégration d'élèves venant d'un autre canton, voire d'un autre pays, sur une réorientation éventuelle des élèves en difficulté. Il offre un soutien aux élèves pour l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels.

## **Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)**

L'AEMO est un service éducatif ambulatoire qui s'adresse à des jeunes de 4 à 18 ans ainsi qu'à leurs parents, vivant dans leur milieu naturel, rencontrant des difficultés éducatives, scolaires, sociales, professionnelles, familiales.

## **Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)**

Le CNPea intervient pour les enfants et les adolescents qui présentent des difficultés de développement, et/ou de comportement, ou des troubles psycho-affectifs. Il conseille les parents et les professionnels préoccupés par les difficultés d'enfants et d'adolescents.

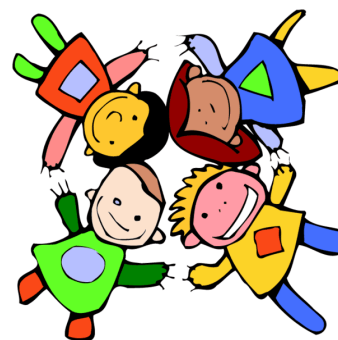
## **Religion**

Les cours de religion sont donnés en dehors de l'horaire scolaire et sont facultatifs. Tous les renseignements concernant ces cours vous sont fournis par les délégués des églises.

# Fêtes scolaires

---

- *Le Noël d'Enges* : fin décembre 2024
- *La Saint-Blaise* : 3 février 2025
- *La Fête des Vents d'Enges* : mi-mai 2025
- *La Fête scolaire de Marin* : 27-28 juin 2025
- *La Fête de la Jeunesse de Saint-Blaise* : 28 juin 2025
- *La Kermesse de Wavre* : 28 juin 2025



**Les bénévoles enregistrés lors de ces différentes Fêtes permettent d'alimenter les fonds scolaires des Communes, qui financent une partie des activités de l'École (camps de ski, journées sportives, camps verts, journées pédagogiques, courses d'école, spectacles,...).**

## Sports d'hiver ou camps

---

### Journées de sport ou camp (d'hiver ou d'été) :

Pour les classes des années 1 à 6, des journées de sport ou un camp (d'hiver ou d'été) peuvent être organisés.

### Camps de ski :

Pour les classes des années 7 et 8 (Collèges de Vigner à Saint-Blaise) :

- du 17 au 21 février 2025 dans les Alpes (lieu à définir)



**Équipement** : du matériel peut être mis à disposition. Nous vous prions de vous référer aux circulaires relatives au camp de ski ou aux journées de ski.

# Plan des vacances scolaires 2024-2030

Service de l'enseignement obligatoire

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Rentrée scolaire</b>	<b>LU 19 août</b>	<b>LU 18 août</b>	<b>LU 17 août</b>	<b>LU 16 août</b>	<b>LU 21 août</b>	<b>LU 20 août</b>
Lundi du Jeûne fédéral	LU 16 sept.	LU 22 sept.	LU 21 sept.	LU 20 sept.	LU 18 sept.	LU 17 sept.
Vacances d'automne	du LU 7 oct. au VE 18 oct.	du LU 6 oct. au VE 17 oct.	du LU 5 oct. au VE 16 oct.	du LU 4 oct. au VE 15 oct.	du LU 9 oct. au VE 20 oct.	du LU 8 oct. au VE 19 oct.
<b>Jour de rentrée</b>	<b>LU 21 oct.</b>	<b>LU 20 oct.</b>	<b>LU 19 oct.</b>	<b>LU 18 oct.</b>	<b>LU 23 oct.</b>	<b>LU 22 oct.</b>
Vacances d'hiver	du LU 23 déc. au VE 3 janv.	du LU 22 déc. au VE 2 janv.	du LU 21 déc. au VE 1 janv.	du JE 23 déc. au VE 7 janv.	du LU 25 déc. au VE 5 janv.	du LU 24 déc. au VE 4 janv.
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Jour de rentrée</b>	<b>LU 6 janv.</b>	<b>LU 5 janv.</b>	<b>LU 4 janv.</b>	<b>LU 10 janv.</b>	<b>LU 8 janv.</b>	<b>LU 7 janv.</b>
Vacances du 1 <sup>er</sup> mars	du LU 24 févr. au VE 28 févr.	du LU 23 févr. au VE 27 févr.	du LU 1 <sup>er</sup> mars au VE 5 mars	du LU 28 févr. au VE 3 mars	du LU 26 févr. au VE 2 mars	du LU 25 févr. au VE 1 <sup>er</sup> mars
<b>Jour de rentrée</b>	<b>LU 3 mars</b>	<b>LU 2 mars</b>	<b>LU 8 mars</b>	<b>LU 6 mars</b>	<b>LU 5 mars</b>	<b>LU 4 mars</b>
Vendredi Saint	VE 18 avril	VE 3 avril	VE 26 mars	VE 14 avril	VE 30 mars	VE 19 avril
Pâques	DI 20 avril	DI 5 avril	DI 28 mars	DI 16 avril	DI 1 <sup>er</sup> avril	DI 21 avril
Lundi de Pâques	LU 21 avril	LU 6 avril	LU 29 mars	LU 17 avril	LU 2 avril	LU 22 avril
Vacances de printemps	du LU 14 avril au VE 25 avril	du VE 3 avril au VE 17 avril	du VE 26 mars au VE 9 avril	du LU 10 avril au VE 21 avril	du VE 30 mars au VE 13 avril	du LU 15 avril au VE 26 avril
<b>Jour de rentrée</b>	<b>LU 28 avril</b>	<b>LU 20 avril</b>	<b>LU 12 avril</b>	<b>LU 24 avril</b>	<b>LU 16 avril</b>	<b>LU 29 avril</b>
Fête du travail	JE 1 <sup>er</sup> mai	VE 1 <sup>er</sup> mai	SA 1 <sup>er</sup> mai	LU 1 <sup>er</sup> mai	MA 1 <sup>er</sup> mai	ME 1 <sup>er</sup> mai
Ascension	JE 29 mai	JE 14 mai	JE 6 mai	JE 25 mai	JE 10 mai	JE 30 mai
Vendredi de l'Ascension	VE 30 mai	VE 15 mai	VE 7 mai	VE 26 mai	VE 11 mai	VE 31 mai
Pentecôte	DI 8 juin	DI 24 mai	DI 16 mai	DI 4 juin	DI 20 mai	DI 9 juin
Lundi de Pentecôte	LU 9 juin	LU 25 mai	LU 17 mai	LU 5 juin	LU 21 mai	LU 10 juin
Vacances d'été	du LU 7 juillet au VE 15 août	du LU 6 juillet au VE 14 août	du LU 5 juillet au VE 13 août	du LU 10 juillet au VE 18 août	du LU 9 juillet au VE 17 août	du LU 8 juillet au VE 16 août
<b>Jour de rentrée</b>	<b>LU 18 août</b>	<b>LU 17 août</b>	<b>LU 16 août</b>	<b>LU 21 août</b>	<b>LU 20 août</b>	<b>LU 19 août</b>

Nous espérons que vous découvrirez dans ce fascicule tous les renseignements utiles que vous cherchez.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat, la direction d'école ou le/la/les titulaire-s de classe de votre enfant. Les numéros de téléphone correspondants se trouvent au début du fascicule dans les adresses utiles.



**Vous retrouvez des informations complémentaires sur le site du Centre :**

**<https://www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/>**



**D'autres renseignements sur l'école sont disponibles à ces adresses :**

*HarmoS*

[www.cdip.ch](http://www.cdip.ch)

*La Convention scolaire romande (CSR)*

[www.ciip.ch](http://www.ciip.ch)

*Le plan d'études romand (PER)*

[www.plandetudes.ch](http://www.plandetudes.ch)

*Les moyens d'enseignement romand (MER)*

[www.irdp.ch](http://www.irdp.ch)

*La scolarité neuchâteloise*

[www.ne.ch](http://www.ne.ch)

*Le réseau pédagogique neuchâtelois*

[www.rpn.ch](http://www.rpn.ch)





## Formule de demande de congé exceptionnel

(Document à photocopier)

Nom & prénom parent-s : .....

Adresse : .....

Tél : .....

....., le .....

## Demande de congé exceptionnel

Nom & prénom-s de l'élève : .....

En classe : ..... chez (enseignant-e-s) : .....

Collège : .....

Congé demandé du : ..... / ..... / 20..... au ..... / ..... / 20..... .

Motif de la demande : .....

.....

.....

.....

.....

Signature parent-s : .....

**Merci de transmettre cette demande directement à l'enseignant-e de votre enfant**

**Merci de laisser cette partie en blanc**

---

Préavis de l'enseignant-e :  Positif

Négatif

Remarques :